

par ces officiers. Dans le cours de ces dernières années, des expériences ont été faites à grands frais sur la fabrication du sucre de sorgho, sur la culture du thé, de la vigne et la fabrication du vin. Si ces expériences réussissent, et produisent la création d'industries résultant de la production de ces articles, ces dépenses seront insignifiantes comparés aux avantages qu'on en retirera. En se livrant à de semblables expériences, le département de l'Agriculture des Etats-Unis a déjà rendu de grands services à la population.

M. Perrault, l'un des témoins interrogés par le Comité a fait remarquer qu'un Bureau d'Agriculture Canadien pourrait profiter avec avantage des rapports annuels et des expériences du Bureau des Etats-Unis.

ÉTAT ACTUEL DE LA LÉGISLATION CANADIENNE À CE SUJET.

Dans le but d'obtenir des informations officielles concernant la nature et l'importance des mesures prises par le gouvernement de la Puissance pour l'encouragement de l'agriculture, M. John Lowe, secrétaire du Département de l'Agriculture a été appelé et interrogé. Voici une partie de son témoignage sur cette matière :—

“ Q. La loi, telle qu'elle existe actuellement, autorise-t-elle l'établissement d'un Bureau d'Agriculture, et la nomination d'un Commissaire d'Agriculture ? ”

“ R. L'Acte de 1868, établissant le Département de l'Agriculture suffirait amplement à tout cela. L'Acte pourvoit à ce que le Ministre de l'Agriculture pour le temps d'alors, soit chargé de l'exécution des lois et des Ordres en Conseil, et de la direction des corps publics, officiers et serviteurs employés pour l'application de telles lois. La signification étendue de cette clause peut donc régler chacun des points de cette question. L'agriculture vient en premier lieu dans l'énumération de ses devoirs. Il n'a jamais été voté de crédit spécial, cependant, pour des fins agricoles. Mais on a voté des crédits spéciaux pour certaines branches, par exemple, pour la quarantaine et l'inspection des animaux, pour le recueil de statistiques dans certains cas particuliers et pour les expositions. Jusqu'à présent ce sont les seuls sujets en rapport avec l'agriculture dont le Département se soit occupé.”

M. Lowe nous a décrit ensuite le résultat avantageux des mesures prises par le gouvernement pour empêcher les maladies contagieuses des bestiaux, et pour les extirper. “ Les mesures adoptées,” nous dit-il, “ et l'extrême vigilance avec laquelle on les fait exécuter, ont préservé le pays de toute attaque de maladies contagieuses du dehors, et elles nous ont procuré ce que les Etats-Unis n'ont pas pu obtenir, c'est-à-dire qu'elles nous ont sauvés de la prohibition que le Royaume-Uni a établie contre les animaux importés de certains pays ; il en résulte que nous pouvons exporter librement notre bétail dans les Iles Britanniques ; il est acheté à des prix raisonnables et nourri dans le Royaume-Uni ; la valeur de ces avantages est estimée par les exportateurs à au moins deux cents la livre, sur le poids de l'animal vivant, ce qui est certainement un énorme avantage pour les cultivateurs de ce pays, et avec de tels encouragements le commerce du bétail, presque insignifiant auparavant, a pris en trois ou quatre ans les proportions considérables que nous observons actuellement.”

On voit ainsi que le département de l'Agriculture, tel que constitué à présent, ne s'occupe que très peu d'objets purement agricoles. Le personnel du département semble être employé surtout aux brevets d'inventions, au recensement et à l'immigration ; et ces travaux semblent avoir le pas sur les questions purement agricoles. D'après le témoignage de M. Lowe, cependant, les efforts que l'on a fait dans l'intérêt de l'agriculture pour combattre les maladies contagieuses du bétail, ont produit les résultats les plus satisfaisants.

Le comité s'est mis en rapport avec tous les gouvernements provinciaux pour se procurer des informations sur les mesures qu'ils ont adoptées pour l'encouragement des industries agricoles. Leurs réponses, sauf celles du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et de Québec (qui n'ont pas encore répondu jusqu'à présent) sont annexées au présent rapport. On verra en les lisant que, dans la majorité des provinces, les gouvernements locaux ne font que bien peu de chose pour l'avancement de l'agriculture. Ceux d'Ontario et de Québec ont montré des dispositions plus libérales, et les dépenses faites dans ces provinces ont produit d'excellents résultats.